

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
15 décembre 2025**

AMENDEMENT – Pour un fonds de soutien

**Rapport N° CD-2025-5-4-1
N° applicatif 14116**

Exposé sommaire

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) agit sur le logement à travers notamment l'action des bailleurs sociaux Alsace Habitat et Habitats de Haute Alsace.

Afin de permettre aux locataires de ces structures de ne pas subir des hausses de charges inconsidérées, il est proposé la mise en place d'un fonds de Solidarité Energie destiné aux locataires en demande afin de continuer à garantir le droit aux logements abordables aux personnes les plus vulnérables économiquement.

Ce fonds spécial vient compléter les dispositifs existants de droit commun.

Amendement

Dans le rapport, APRES "Accompagner le développement et l'amélioration du parc public pour répondre aux besoins de tous les alsaciens"

RAJOUTER "En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace sollicitera les bailleurs sociaux Alsace Habitat et Habitats de Haute-Alsace pour la mise en place d'un Fonds exceptionnel de Solidarité Energie pour aider les locataires en situation de fragilité économique qui seraient confrontés à des hausses de charges très significatives."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN